

**Durée :**

**1 jour (7 h.)**

**Les participants et leur pré-requis :**

Tout personnel responsable de la protection de données dans l'entreprise : responsable administratif, direction juridique, responsable des ressources humaines, membre des DSI Direction des services informatiques,...

**Notre intervenant :**

Consultant formateur. Expert juridique et finance. DESS Droit des affaires.

**L'organisation :**

**Lieu :** à déterminer

**Dates :** à déterminer

**Horaires :** 8h30-17h30

**Coût par participant :**

**380 € HT (456 € TTC)**

**Renseignements et inscriptions :**

**Sabine ACCO**

Le règlement européen sur la protection des données personnelles applicable au 25 mai 2018 doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. De nouvelles mesures préventives s'imposent à l'entreprise (évaluation du risque ; cartographie du traitement des données ; contrôle de conformité des sous-traitants) Cette première journée permet de connaître le cadre légal et d'avoir une vision synthétique des actions à mettre en oeuvre pour se mettre en conformité avec le règlement européen.

**LES OBJECTIFS :**

- Connaître les principes du Règlement Général de Protection des données (RGPD),
- Identifier l'impact des nouvelles règles par rapport au dispositif existant (Informatique et Libertés),
- Etre en mesure d'évaluer la conformité du processus existant et les actions à mettre en oeuvre dont la documentation assurant la traçabilité.

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:**

Cas pratiques, apports théoriques suivis de mises en pratique, exercice de synthèses, atelier individuels et collectifs, échanges d'expérience  
Support de cours remis à chaque participant

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

**LE CONTENU DE LA FORMATION :**

■ **Caractéristiques du RGPD**

- Evolution de la réglementation sur la Protection des données : De la Loi Informatiques et Libertés au
- Le RGPD : Contexte, objectifs principaux, entrée en vigueur et sanctions encourues
- Les Acteurs du RGPD : CNIL, DPO, DSI, Direction Juridique...
- La protection des données : Définition, principes fondamentaux et champs d'application

Echanges d'expériences ; apports théoriques complémentaires

## ■ La Mise en oeuvre du RGPD - les étapes clés

- La Nomination d'un Délégué à la Protection des Données
- Le cadre de collecte des données : modalités de consentement et d'exercices des droits
- Le recensement des traitements
- Cas pratique : Analyse et évaluation de traitements
- La cartographie des risques et sa conséquence : l'étude d'impact ou Privacy Impact Assessment (PIA)

Quizz d'évaluation des acquis.

Cas pratiques d'analyse et d'évaluation des traitements des données.

## ■ La mise en conformité des processus existants dans l'entreprise

- La sécurisation des données : les impacts humains et matériels
- Atelier : Les documents internes impactés par la sécurisation : charte informatique, règlement intérieur, engagements de confidentialité,...
- L'impact juridique du RGPD dans la relation avec les sous-traitants : prévoir l'évolution contractuelle
- Les règles impactant le transfert de données hors UE.

Atelier sur les documents internes impactés par la réforme.

Atelier conclusif : Définition d'un Plan d'action prioritaire personnalisé

***Optionnel : Une journée complémentaire peut-être proposée pour créer la cartographie des risques et rédiger l'étude d'impact.***